

n'a pas augmenté: mais c'est dû à la récession. Pour ma part, je pense que même sans récession, les prix auraient quand même été standards.

Le projet de loi C-91 favorise également les sites d'emplacement au Canada, pour fabriquer chez nous et pour un marché nord-américain, un marché international. Cela devient très intéressant quand on voit la rapidité avec laquelle les investissements se font.

Je me rappelle, lors de C-22, les démonstrations qu'il y a eu ici en face, les syndicats, les hommes d'affaires, tous les investisseurs étaient avec nous. Il est rare que le gouvernement soit à l'extérieur et qu'il se fasse photographe ou proteste avec les syndiqués, mais lors de C-22 cela a été fait.

Cela a été fait, parce que je voudrais rappeler à cette Chambre que l'opposition a la réputation fort peu enviable d'avoir retardé la réforme sur les brevets, et cela au-delà de toute échéance raisonnable. Au cours de la dernière session, l'opposition a eu recours à toutes les tactiques imaginables d'obstruction dans un effort pour défaire ou pour repousser le dépôt de ce projet de loi.

On se rappellera que ce projet de loi a été adopté en première lecture le 7 novembre 1986 à la Chambre. Les Libéraux et les Néo-démocrates, nos autres collègues de l'autre côté, ont fait à ce moment-là tellement d'obstruction que le projet de loi n'est pas parvenu à l'autre endroit avant le 6 mai 1987, ce qui fait à peu près sept mois de retard. C'est alors que devait commencer le match de ping-pong, si vous vous rappelez, le plus incroyable de toute l'histoire parlementaire du Canada. Et c'est grâce à cela que nous, les députés du gouvernement, avons pu faire connaissance avec le Sénat puisque chaque soir nous allions y passer quelques heures pour voir le match de ping-pong, des engueulades, des mots vulgaires qui se disaient entre ces gens qui discutaient du projet de loi C-22.

Un mois avant de recevoir la législation, les sénateurs ont créé un comité spécial, auquel ils ont donné le mandat d'examiner les prix des produits pharmaceutiques. La majorité libérale au sein de ce comité et au sein du Sénat a réussi à faire adopter des modifications au projet de loi C-22, qui a repris la route de la Chambre des communes.

Le 1^{er} septembre 1987, nous avons adopté une motion rejetant la plupart des modifications proposées par le Sénat. Deux jours plus tard, le Sénat a renvoyé notre motion au Comité permanent de l'industrie, du commerce et des affaires bancaires. Le 21 octobre, ce comité a déposé son rapport. Encore une fois, la majorité libérale préconisait des modifications qui risquaient de compromettre l'équilibre de la législation et de ses points forts.

Encore une fois, nous avons rejeté les propositions et le projet de loi nous est revenu une troisième fois. C'était

Initiatives ministérielles

le 19 novembre 1987. Je vous fais remarquer que nous sommes le 17 novembre. Dans deux jours, ce sera encore le 19 novembre.

Un an et 12 jours après son dépôt, dans l'autre Chambre, le projet de loi C-22 était adopté et recevait enfin la sanction royale. Je me rappelle l'ambiance dans laquelle nous étions au Québec à ce moment-là. Je me rappelle qu'il y avait des gens qui avaient des investissements à faire, lesquels ont dû être retardés suite à ce projet de loi. Lorsqu'on retarde des investissements, vous savez comment les gens souffrent en attendant un emploi ou un investissement pour leur compagnie.

Si je rappelle cet épisode à la Chambre, c'est pour lui signaler que nous ne pouvons plus nous permettre une telle folie. Il est impératif d'adopter le présent projet de loi, et cela dans les plus brefs délais.

Ce qui m'ennuie, c'est que certains des arguments que j'ai entendus ici aujourd'hui ressemblent à ce qui s'est dit au Sénat à l'époque où ce dernier a cherché à compromettre la législation du gouvernement. Il n'y a aucun changement, on prend des chiffres, on sème la peur. Il y a toutes sortes d'arguments. On invente n'importe quoi, puis on y va par là, puis les gens qui nous écoutent disent: Peut-être que celui-ci a raison, peut-être que celui-là a tort.

Aujourd'hui comme en 1987, les Libéraux ont soutenu que les modifications à la Loi sur les brevets allaient faire augmenter le prix des médicaments. On l'a entendu et on va l'entendre encore. Je voudrais citer ici le sénateur libéral Norbert Thériault. Écoutez ce qu'il a dit, c'est bon, c'est extraordinaire. «En retirant l'élément concurrentiel que représentent les médicaments génériques au sein de l'industrie pharmaceutique, le projet de loi C-22 serait incontestablement la cause d'une énorme augmentation des prix.» Hansard du Sénat, le 25 juin 1987, à la page 1403. Un autre Libéral, le sénateur Lorne Bonnell affirmait que nous encourageons la recherche effectuée par les multinationales—on l'a entendu encore aujourd'hui—au détriment des Canadiens qui auraient à payer davantage pour leurs médicaments. Je cite ici la traduction de la déclaration de M. Bonnell: «Pour l'amour de Dieu, ne retirez pas l'argent que vous donnez à la recherche, des mains des malades, des hospitalisés, des handicapés et des personnes âgées, en augmentant le prix des médicaments.» Hansard du Sénat, le 13 août 1987, page 1744.

Il ajoutait que le secteur industriel canadien subirait l'effet négatif d'un tel projet de loi en des termes à faire trembler ma grand-mère! Monsieur le Président, on a entendu encore cela aujourd'hui. Je ne sais s'il y en a qui ont mentionné leur grand-mère, mais la mienne vit encore. Elle a 98 ans et elle ne tremble pas du tout à cause du projet de loi C-91.